



ARRETE DU MAIRE N°AP_2022_004_DP

Portant autorisation d'exploiter un nouveau véhicule
suite à un changement de carte grise

Le Maire de la Commune de Kaysersberg Vignoble

Vu le Code de la route et les textes pris pour son application ;

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-4, L2213-6, L2542 et L2542-3 ;

Vu la loi du 13.03.1937 ayant pour objet l'organisation de l'industrie du taxi modifié par le décret n° 61-1207 du 02.11.1961 ;

Vu la loi n° 95-66 du 20.01.1995 modifiée relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

Vu le décret n° 73-225 du 02.03.1973 modifié relatif à l'exploitation des taxis et des véhicules de remise ;

Vu le décret n° 95-935 de 17.08.1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20.01.1995 ;

Vu le décret n° 86-427 les 13.03.1986 portant création de la commission des taxis et des véhicules de petite remise ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 012452 du 03.09.2001 relatif aux contrôles techniques des taxis et des véhicules de petite et de grande remise ;

Considérant l'information transmise par Monsieur Christophe GROB, en date du 05 octobre 2022 concernant un changement de véhicule et une modification de carte grise ;

ARRETE

Article 1 : La société « SARL Taxi GROB » (SARL unipersonnelle, immatriculée au RCS de Colmar sous le n° B 533 077 657 et ayant son siège 9 rue de Montbéliard, 68180 HORBOURG-WIHR), représenté par son gérant Monsieur Christophe GROB, est autorisé à exploiter l'autorisation de stationnement n° 4 pour un taxi.

Article 2 : A compter de la date du présent arrêté, le véhicule de marque **Volkswagen** modèle **SHARAN** immatriculé **EL-164-XT** remplace le véhicule de marque SEAT, modèle ALHAMBRA, immatriculé FM-231-LR. Il porte le numéro 4, correspondant à celui de l'autorisation et stationne sur la voie publique, en attente de clientèle.

Article 3 : Exécution

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation

Ampliation du présent arrêté est faite à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin - Direction de la réglementation et des libertés publiques – Bureau des Usagers de la Route, Monsieur le Juge d'Instance à Colmar, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades Lapoutroie – Kaysersberg, Monsieur le Directeur des Douanes et des Droits Indirects, Monsieur Christophe Grob de la société SARL Taxi Grob, Police Municipale, Archives

Fait à KAYSERSBERG VIGNOBLE, le 17 OCT. 2022



Maire

Martine SCHWARTZ

